



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

Règlement numéro 2024-468

Règlement provisoire visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, le Conseil municipal a adopté règlement numéro 2024-468, intitulé « Règlement provisoire visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux ».

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 6^e jour du mois de mars 2024.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière